

REGATES DU CERCLE NAUTIQUE DE VERSAILLES AVANT PROGRAMME

DATE : Dimanche 18 Mars 2018

ATTENTION : Ces régates se déroulent dans le Domaine Public de Versailles. Ce cadre prestigieux nous impose certaines contraintes. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir les respecter afin que nous puissions obtenir le renouvellement de l'autorisation nécessaire pour les organiser.

- **Tout véhicule entrant dans le Parc doit acquitter le droit d'entrée : 6 € pour les voitures ; 3 € pour les motos.**
- Conformez-vous aux instructions des gardes et caissiers.
- Acceptez les contrôles éventuels avec bonne humeur.
- Ne laissez pas de **détritus** dans le parc
- Pas de tentes sur le parc à bateaux.

BASSIN : GRAND CANAL DU CHATEAU DE VERSAILLES

PARCOURS :

- J13/J14 (Minimes), vétérans et universitaires : 1000M
- Autres catégories : 1500M
- 4 Lignes d'eau

REGLEMENT : Code des courses F.F.A.

ASSURANCES : Les sociétés participantes devront être assurées.

ENGAGEMENTS : Devront être effectués sur le serveur fédéral. Les mixtes sont à engager par les comités départementaux ou ligues ou Fédération.

ATTENTION : Le Code du sport donnant la responsabilité du contrôle des licences et des certificats médicaux aux organisateurs de manifestations, tous les participants susceptibles de courir doivent impérativement être engagés comme les autres équipages.

Rappel : Le nouveau code des courses permet de mettre des femmes dans les équipages masculins et facilite les surclassements.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Engagements entre le lundi 5 février à 8h et le **dimanche 11 mars 2018 à 23h.**

TIRAGE AU SORT : Samedi **17 mars 2018 au CERCLE NAUTIQUE DE VERSAILLES**
La Petite Venise - Parc du Château – 78000 - VERSAILLES - Tel : 01-30-21-10-96

ELIMINATOIRES :

Les courses ayant plus de quatre équipes engagées donneront lieu à des éliminatoires au plus tôt à partir de 8H00. Les courses ayant plus de 20 engagés donneront lieu à finale A et finale B. Etant donné les horaires très serrés, habituels dans cette régate, les rotations de bateaux ne sont pas possibles.

REUNION DES DELEGUES :

Elle aura lieu au Restaurant « La Flottille », 1 heure avant la première course éliminatoire.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de doubler les courses ayant plus de 20 engagés, d'annuler ou de regrouper les courses ayant moins de 2 engagés.

